



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 111



Madame, Monsieur,

Cette fin d'été et la chaleur qui s'installe, laissent encore l'espoir de belles soirées au jardin. C'est aussi l'occasion de flâner sur la nouvelle promenade aménagée fin juillet Boulevard d'Haussonville, au bord de l'*Auxence*.

Ce 1^{er} septembre marque également la reprise des cours pour les écoles et le collège ; une rentrée un peu spéciale qui, dans le contexte actuel, fait appel à la vigilance de chacun : enseignants, élèves, parents et élus.

De nouvelles places de stationnement à l'école élémentaire, un accès sécurisé pour les piétons de l'école maternelle, c'est une volonté de placer la sécurité des enfants et de leurs parents au premier plan.

Pour que cela fonctionne, il est nécessaire que chacun d'entre nous respecte quelques règles de bon sens et de savoir-vivre : ne pas stationner sur les trottoirs, les passages piétons ou les arrêts de bus, réduire sa vitesse à 30 km/h aux abords des écoles et équipements publics, respecter les règles de stationnement en zone bleue et conserver ainsi nos commerces de proximité, etc.

Impôts et taxes. Avec une nouvelle diminution de la Dotation de l'Etat, compensée partiellement par des péréquations, des charges toujours aussi lourdes générées par des demandes nouvelles (organisation des activités du vendredi après-midi en remplacement de l'école, accueil de loisirs pour les 3-6 ans, nouvelles normes d'accessibilité aux bâtiments communaux, etc), l'exercice budgétaire est toujours aussi sensible.

Cette année encore, nous continuons à chercher les pistes d'économie tant auprès des services techniques que des services généraux. Cette année encore, les taxes communales votées n'ont pas augmenté !

Transports publics. Après les premières difficultés de début d'année, le service *Ballade* a réussi à augmenter le nombre de points d'arrêts et ainsi se rapprocher des besoins de nos aînés.

Dans les prochains mois, c'est le cadencement de la ligne 7 avec l'augmentation des dessertes vers Montereau ou Provins - qui a nécessité la création des places de stationnement Boulevard d'Haussonville - qui devrait être effectif.

L'installation de la fibre optique entre en phase travaux ; après le raccordement des zones d'activités de Champabon et de La Libération qui ont permis la création de près de 30 emplois, d'autres entreprises ont franchi le pas ; en janvier ce devrait être le tour des particuliers !

Avant de conclure mon propos, je souhaite revenir sur les inondations qui ont marqué ces derniers mois. Ce n'est que le 12 août, après de nombreuses semaines d'incertitude que notre commune a été reconnue en « *Etat de catastrophe naturelle* ».

Je suis toujours très en colère que l'on ait tant tardé à répondre aux demandes des sinistrés ; même si notre détermination a fini par être entendue, il n'en demeure pas moins que cette attente a généré beaucoup de stress et d'inquiétude chez les familles touchées et leurs amis.

Bonne rentrée à toutes et à tous et au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice Président de la Communauté de Communes du Montois

VTT / PEDESTRE

Après des semaines de précipitations hors normes, c'est sous un beau soleil du mois de juin qu'a eu lieu le traditionnel VTT de Donnemarie-Dontilly, organisé par la Municipalité.

En raison des inondations, pour la sécurité des participants, les circuits VTT n'ont pas été mis en place. Par contre, les deux parcours pédestres ont été maintenus et ont permis d'accueillir bon nombre de participants.



Deux heures plus tard les marcheurs, leurs familles, mais également les bénévoles se sont retrouvés autour du méchoui traditionnel préparé par Joseph et son équipe. Pour clôturer cette merveilleuse journée, chacun est reparti avec un souvenir à l'effigie de la commune.

FETE DE LA MUSIQUE

Pour la deuxième année consécutive, la fête de la musique se déroula sur la place du marché en plein centre-ville. Malgré un temps pluvieux, les artistes en herbe et les plus confirmés ont répondu présent. Le public fut au rendez-vous tout au long de cet après-midi et partie de la nuit.

Remerciement à tous les participants qui ont bien voulu se produire et nous divertir. Les prestations variées ont permis à tous d'y trouver leur compte. Merci également au bar restaurant le Saint-Pierre qui était partenaire de l'évènement.

14 JUILLET



Le 14 juillet s'est déroulé sur la Butte Saint-Pierre. La fête a été au rendez-vous malgré un soleil timide. Comme chaque année, petits et grands ont apprécié de participer aux nombreux stands de jeux gratuits. Une grande structure gonflable a ravi durant l'après-midi tous les enfants. Le concours de boules qui est maintenant devenu traditionnel a remporté un vif succès ainsi que le mât de cocagne, sans oublier le tir à l'arbalète ainsi que d'autres animations très fréquentées par les visiteurs.

Quelques téméraires, dont Monsieur le Maire, ont goûté à la joie de se faire mouiller en participant au jeu du baquet, malgré une température moyenne pour la saison.

Merci à tous ceux qui ont participé pour que cette journée soit un succès.

P. Girault



FETE COMMUNALE/BROCANTE

Comme c'est maintenant l'habitude dans notre commune la fête communale de Donnemarie-Dontilly est réunie avec la Brocante organisée par le Foyer rural, le 1^{er} week-end de septembre.



Les attractions ont donc commencé le samedi avec l'ouverture de la fête foraine.

Vers 19 h, le traditionnel pique-nique s'est déroulé le long de l'Auxence, où les participants sont venus nombreux partager leur repas.

A 22 h 30, nous avons tous rendez-vous au stade pour le feu d'artifice. La chaleur estivale de cette soirée a permis, au public de venir en masse admirer ce beau feu musical.

Le dimanche, malgré un temps mitigé, la brocante organisée par le foyer rural s'est bien déroulée elle a connu une bonne affluence durant toute la journée.

P. Girault

LA FETE DE FIN DE TRAVAUX

Point n'est besoin d'attendre la fête des voisins pour en créer une.

Une habitante de la rue Champeaux a organisé une « fête de la fin des travaux » qui concerne les Donnemaritains des rues Champeaux, des Cloîtres et des Sureau.



Durant plusieurs mois malgré les désagréments subis, l'eau, l'assainissement, l'enfouissement de réseaux puis enfin la voirie avec des pavés de grès pour l'écoulement des eaux pluviales, de superbes réverbères diffusant une agréable lumière dorée dès la tombée de la nuit, quelle belle réussite !

Donc le vendredi 9 septembre, la fête s'est déroulée sur la voirie entre la rue des Sureau et la rue de l'église.

Une initiative qui crée un précédent que nous vous incitons à renouveler.

Un grand merci à Mme Leroy-Burlet.

D. Vo van

BORNES DE « LA VOIE DE LA LIBERTE »

**Des plages de Normandie
à BASTOGNE en Belgique (1 145 km)
en passant par DONNEMARIE-DONTILLY...**

Le Département laissant à la charge des communes les bornes situées sur leurs territoires, nous avons décidé - bien qu'en dehors des commémorations officielles - de faire procéder par les agents techniques à une remise en beauté des deux bornes situées sur notre Commune.

La borne du Boulevard d'Haussonville et celle de la route de Provins, ont été peintes en respectant au mieux la symbolique des couleurs ; hommage permanent qui rappelle le sacrifice de jeunes hommes de la 3^{ème} Armée américaine et des Alliés.



Accueil de loisirs « Les Petits Chats »

Il a accueilli les enfants du 6 au 29 juillet puis du 22 au 31 août 2016.

Cette période s'est déroulée au rythme d'activités calmes comme la peinture et le plâtre mais aussi d'activités plus sportives comme une demi-journée au city stade avec vélos, rollers et patinettes. Les enfants ont également eu l'occasion d'être acteurs de leurs vacances.

En effet, ils ont plusieurs fois eu l'occasion de cuisiner pour préparer leur goûter mais ils ont aussi participé à la préparation de leur bal costumé en confectionnant eux-mêmes leurs costumes.

Ils ont pu profiter de petites sorties en forêt qui s'était transformée, à cette occasion, en île de Koh-Lanta, à la piscine et à la maison de retraite, où les enfants ont présenté un spectacle aux résidents et ont passé un après-midi en compagnie de ceux-ci.

Ces vacances ont surtout été ponctuées de grands événements, qui ont réuni petits et grands : sorties à la base de loisirs d'Etampes, au parc d'attraction de la Mer de Sable et au bowling mais aussi location d'une grande structure gonflable...pour le plus grand plaisir de nos petits vacanciers.

Un vrai été de plaisir sous l'égide d'une équipe d'animateurs dynamique et motivée. Vous êtes attendus nombreux et nombreuses dès les prochaines vacances...

J.-C. Borzucki



Temps d'activités périscolaires (TAP) du vendredi

Un après-midi par semaine est consacré à des activités périscolaires pour tous ceux qui le souhaitent et après inscriptions en mairie pour une période (entre chaque vacances).

Ce sont 3 heures dédiées à des activités ludiques, manuelles, sportives, artistiques adaptées au groupe d'âge, encadrées par nos animateurs et intervenants.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie.

Le temps de restauration scolaire

La commune développe la mise en place « d'animations cantines » pour les enfants volontaires.

Activités sportives, artistiques ou manuelles, sous forme ludique, pourront leur être présentés et seront encadrées par des animateurs durant la pause déjeuner, en s'harmonisant avec le service restauration.

« LA RUE DU TACOT »



Machine-tender n° 3714, à simple expansion, tiroirs plans, 3 essieux accouplés et essieu porteur à l'arrière, pour service mixte : de la Société Générale des Chemins de Fer Economiques (réseau de Seine-et-Marne), construite par les ateliers Robard et Thiffault, à Lyon.

Une rue du Tacot à Donnemarie-Dontilly

Une nouvelle rue voit le jour à Donnemarie-Dontilly, le lotissement près de l'ancienne gare du tramway. Elle fait mémoire de l'activité ferroviaire dans notre commune et notre département. Les bâtiments de la gare sont aussi toujours présents pour témoigner de cette activité.

La Société Générale des Chemins de Fer Economiques (SE) a été plus connue sous la dénomination des "Tramways de Seine et Marne". Le réseau des SE comprenait une étoile à trois branches, centrée sur Jouy le Châtel. A cela s'ajoutait une ligne isolée de Melun à Verneuil l'Etang. Cela représentait 131 km de lignes.

Ce réseau fut mis en service entre 1901 et 1904. Le trafic marchandises sera essentiellement composé de betteraves. Celui-ci sera désorganisé en 1914, pendant le premier conflit.

Le service des voyageurs sera supprimé en 1934 avec transfert sur route, par autocar sur certaines sections. Les marchandises subsisteront jusqu'en 1938. Seules les sections Jouy - Beton-Bazoches et Bray resteront ouvertes encore quelque temps. En 1950 seul le tronçon Jouy - Nangis (et Rogenvilliers) restera ouvert pour les besoins de la sucrerie de Nangis, et ce jusqu'en 1965, où toute trace de ce réseau disparaît.

De son côté, la partie de Melun à Verneuil sera utilisée en péage jusqu'en 1949 par la sucrerie de Guignes.

85 BRAY-SUR-SEINE A SABLONNIÈRES			
STATIONS	21	41	43
Bray-sur-Seine dép. ...	7	15	30
● Vimpelles (37) ... arr. ...	7 16	15 45	
(Econom.) } dép. ...	7 26	15 56	
Luisetaines ...	7 34	16 4	
Sigy ...	7 40	16 10	
Donnemarie ...	7 50	16 20	
Gurcy-le-Châtel ...	8 7	16 37	
Montigny-Lencoup ...	8 15	16 45	
Villeneuve-l-Bordes ...	8 35	17 5	
Fontains ...	8 51	17 19	
● Nangis (3) ... arr. ...	9 2	17 30	
(Econom.) } dép. ...	23	25	
La Croix-en-Brie ...	11 6	18 39	
● Jouy-le-Châtel ... arr. ...	11 22	18 57	
(38) } dép. ...	11 54	19 29	
Bannost ...	6 19	17 30	
Beton-Bazoches ...	6 34	17 45	
Chevru ...	6 50	18 5	
Choisy-en-Brie ...	7 6	18 21	
● St-Siméon (38) ... arr. ...	7 24	18 39	33
(39) } dép. ...	31		
Rebais ...	10 6	20 20	
La Trétoire ...	10 32	20 42	
● Sablonnières ... arr. ...	10 44	20 55	
(Econom.) } dép. ...	10 54	21 5	

Les machines porteront le nom des villes et villages traversés.

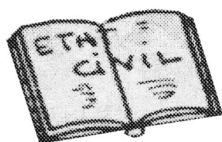
Sur les 14 machines, seule subsiste la 3714, BETON BAZOCHES, visible à St Valéry sur Somme, et ...elle roule.

Je vous invite à aller la voir et rouler avec car elle est couramment en tête des trains touristiques de la baie de Somme.

*Le Tacot est le surnom populaire et sympathique donné par les habitants à ces machines lentes et cahotantes qui suivaient un tracé sinueux le long des routes départementales.

*Notre dernier chef de gare, monsieur Désiré BRODEUR, (1890-1960), repose au cimetière de Donnemarie.

M. Arlais



Naissances

BRISEDON Lya, 12 bis Boulevard d'Haussonville, le 18 avril ; CALEJO MORAIS Ryan, 20 rue de Lagourd, le 8 juin ; HUE Maelys, 5 Avenue du Ralloy, le 13 juin ; AHJOUR Marie, 32 rue Marie Chaubart, le 16 juin ; KEB HYA Prielle-Kessy, 8 rue des Fossés, le 17 juin ; DARD Léna, 12 rue de Lagourd, le 24 juillet ; SANTAMARIA Mia, 19 rue des Cordières, le 26 juillet ; MARTIN Lukas, 3 rue Marius Billard, le 10 août ; FRISCH Théa, 16 rue du Moulin à Tan, le 27 septembre.

Mariages

FERREIRA ANTUNES Jean-Philippe et RODRIGUES DA SILVA Liliana, 15 bis rue de Lagourd, le 11 juin ; DOUTERLUINGNE Christophe et LECLER Mélanie, 25 bis Vieille route de Mons, le 18 juin ; CORSI Arnaud et SINTRA Aline, 14 rue de la Libération, le 25 juin ; PERSEHAYE Judicaël et BOUKOUR Souhaïla, 18 rue du Pavillon, le 10 septembre.

Décès

PRIEUR Andrée Vve LE MOULLEC, 12 rue du Parc, le 12 juin ; MARION Jacqueline 12 rue du Parc, le 12 juin ; BRUNET Lucette Vve SZILAGYI, 12 rue du Parc, le 29 juin ; LAMONTAGNE Jacqueline Epse GERMANN, 8 Avenue du Ralloy, le 2 juillet ; ROUBY Berthe Vve BORNAT, 16 route de Provins, le 9 juillet ; MARCOULT Guy, 12 rue du Parc, le 15 juillet ; LEMOINE Raymond, 8 rue du Moulin à Tan, le 28 juillet ; WATEL Christiane Vve BRUELLE, 12 rue du Parc, le 2 août ; PEYRET Raymonde Vve MAULION, 2 rue du Pré Padou, le 17 août ; LAURENT Daniel, 2 rue de la Sablière, le 8 septembre.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

(01.60.58.44.60)

Exposition « Bhimayana : un livre qui raconte plusieurs histoires » du 21 septembre au 28 décembre

Un message universel

Bhimayana raconte l'histoire d'Ambedkar (1891-1956), grand homme politique indien. Toute sa vie, Ambedkar s'est engagé dans la défense des droits des Intouchables, en connaissance de cause : il a lui-même connu dès son plus jeune âge la discrimination, du fait de son appartenance à cette caste.

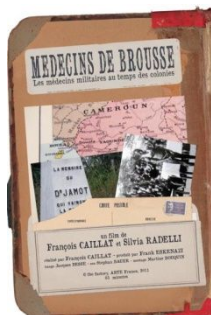


À travers le récit de ses combats, Bhimayana dénonce le système des castes en Inde qui, toujours très ancré dans la société, exclut violemment ceux qu'il ne faut pas toucher car « impurs » : ces hommes, femmes et enfants dont la liberté reste encore aujourd'hui entravée.

Une sélection d'ouvrages vous est proposée afin de compléter cette exposition.

MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

Projection « Médecin de Brousse » de François CAILLAT le vendredi 18 novembre à 20 h



Pendant toute l'époque coloniale, des médecins militaires français ont accompagné l'armée dans ses périples. Le rôle de ces « médecins de brousse » n'était pas seulement de soutenir les troupes, ils voulaient aussi soigner les populations et se considéraient comme des humanistes. Ainsi ont-ils endigué, notamment en Afrique centrale, la lèpre, la peste ou encore la maladie du sommeil. Cette action impliqua parfois de s'opposer à l'administration et à l'armée, dont ces praticiens faisaient partie. Le réalisateur François Caillat s'attache plus particulièrement à l'action du docteur Léon-Clovis-Eugène Jamot, durant les années 1930.

Présence du réalisateur. Échange autour d'une collation.

ENTREE GRATUITE sur réservation au 01.60.58.44.60.

Il est temps de présenter les principales activités de l'association pour l'année à venir :

Activités festives

L'ACréDéPô étant une association à vocation culturelle et patrimoniale, elle se doit de participer, autant que possible sur le territoire Bassée-Montois, aux manifestations nationales et européennes proposées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les grandes associations telles que Patrimoine-Environnement, Architectes du Patrimoine, Maisons Paysannes de France, Rempart.

Sur le plan organisation c'est une contrainte

Les dates sont immuables, le troisième week-end de juin pour les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) et troisième week-end de septembre pour les Journées Européennes du Patrimoine (JEP). Le thème est imposé souvent tardivement.

Sur le plan logistique l'aide est incontestable

Les affiches sont offertes. On bénéficie de la renommée pour l'accès aux médias.

Remarques Chaque année les activités festives font l'objet d'un compte rendu bilan à la fin duquel le Conseil d'Administration reconduit ou pas celles-ci. C'est ainsi qu'à l'issue des JEP 2015, il avait été décidé pour 2016 de scinder en deux cette manifestation :

- L'animation festive dans le parc du Domaine de Fortbois en « Journée Historique de Pays » en juin
- Les visites guidées du Patrimoine en septembre comme par le passé.

*Pour la **Fête Historique de Pays** la date du 19 juin 2016, étant la mieux intégrable dans le calendrier local, fut retenue bien qu'elle coïncidât avec « **Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins** ». Cette première fût un succès, on a dénombré un millier d'entrées dans le parc, certains visiteurs étant venus le matin et l'après-midi.*

Pour les autres actions

Participations aux commissions à vocation culturelle de la Communauté de Communes Bassée-Montois, participation à la commission travaux de sécurisation et de reconversion de l'église de la butte St Pierre en Pôle Culturel Bassée-Montois. Elles se poursuivront au service de la Communauté de Communes.

Une souscription à hauteur de 30 k€ pour la restauration des vitraux des trois baies géminées de l'abside de St Pierre, approuvée par la CCBM et soutenue par la Fondation du Patrimoine devrait démarrer incessamment. Nous comptons sur votre meilleur accueil.

Alain Thiriot-Thoret
06.86.28.12.36



Fête Historique de Pays 19 juin 2016 domaine de Fortbois

SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE L'ARRONDISSEMENT DE PROVINS DELEGATION BASSEE-MONTOIS

La SHAAP fait aussi sa rentrée si vous êtes intéressés, voici le calendrier de la saison 2016-2017 :

Les conférences à Provins, Centre culturel St Ayoul, petit théâtre 15 h (entrée libre et gratuite).

- **Samedi 3 décembre 2016** : **Olivier DEFORGE**, *Paysages provinois au XVIII^e siècle, d'après des documents d'archives.*
- **Samedi 14 janvier 2017** : **François LEGER**, *A la rencontre de Foucher de Careil (1826-1891) philosophe et homme politique de Seine-et-Marne.*
- **Samedi 25 février 2017** : **David GAUSSEN**, *Félix Bourquelot (1815-1868) historien de l'économie et des mentalités.*
- **Samedi 25 mars 2017** : **Daniel GRAND**, *La photo contre l'oubli, de Niepce à Napoléon III.*

Les Sorties

- **Samedi 22 avril 2017** : Jouarre.
- **Samedi 20 mai 2017** : Vausse.
- **Samedi 23 septembre 2017** : Meaux Musée de la Grande Guerre.

Les ateliers

- **Archives notariales avec Françoise DEFORGE.**
- **Patrimoine oral : Martine THIRIOT.**
- **Radar : Guy PIERRARD**, qui aura pour tâche d'utiliser le matériel de détection récemment acquis pour analyser le sol des lieux ayant potentiellement un intérêt archéologique.

La bibliothèque : La bibliothèque de la SHAAP, installée au Fonds ancien de la bibliothèque municipale de Provins, Villa Garnier, est ouverte au public le jeudi et vendredi (*voir l'adresse et les horaires sur le site de la SHAAP : www.shaap-provins.fr*).

Assemblée Générale ordinaire : Dimanche 14 mai 2017 à Sourdon.

Contact : A. Thiriote-Thoret 06.86.28.12.36

A. Thiriote-Thoret

Merci aux bénévoles

Si les premiers résultats de la saison touristique en Seine-et-Marne sont mitigés, sur notre canton, elle se termine correctement avec près de 200 visiteurs qui sont venus chercher des informations dans la tourelle du Syndicat d'Initiative du Montois, situé boulevard d'Haussonville.

A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter les passionnés qui ont suivi les visites guidées de notre « village de caractère » conduites par Danielle Vo Van et François Plassat. Celles-ci ont été moins nombreuses, Donnemarie-Dontilly ayant particulièrement souffert des inondations.

Malgré quelques difficultés administratives, et grâce surtout aux bénévoles, notre Syndicat d'Initiative a pu remplir son rôle d'information sur tous les points forts du Montois : les 18 flyers des chemins de randonnées, les 7 restaurants, les 20 gîtes et chambres d'hôtes, le musée du Montois de Luisetaines, les parcs avec leurs arbres remarquables de Fortbois et du château de Sigy, le cloître de Donnemarie...

Toutes ces informations se retrouvaient d'ailleurs dans la nouvelle plaquette « Nature et Patrimoine » sur la Bassée-Montois largement distribuée.

La nouvelle organisation territoriale va être mise en place à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le nouveau rôle qui va être assuré par la Communauté de Communes Bassée-Montois et sa Commission touristique. Bien sûr, notre territoire sera présent dans l'offre globale présentée par les territoires de la région Brie et Provinois.

Les bénévoles pourront continuer à apporter leur précieux concours grâce à leur connaissance de nos richesses patrimoniales et je les en remercie à l'avance.

Terminons par une nouvelle sympathique qui met à l'honneur plusieurs bénévoles de notre territoire avec l'attribution de la médaille de bronze du tourisme : Elisabeth ARMESSEN de Thénisy, Simone DEMANGE de Cessoy-en-Montois, André DUPUIS de Donnemarie-Dontilly et Claude DEVRINE de Bray-sur-Seine.

Encore toutes nos félicitations pour leur dévouement pendant ces nombreuses années à la cause du tourisme.

P.-N. de HAUT



Ecole de Musique
du Montois et de la Bassée

Nouveautés à l'école de musique

Vous pouvez désormais apprendre à jouer des instruments de musique suivants :

- Flûte de Pan
- Trompette
- Saxophone



Deux nouveaux ateliers collectifs s'ouvrent cette année :

- Atelier Multi-claviers

S'adresse à un public à partir de 9 ans, pianiste ou non-pianiste.

Les participants utiliseront toutes sortes de claviers : pianos, synthétiseurs, toy-pianos, melodicas, cloches, métalophone... (et parfois des petites percussions), sur des arrangements et compositions créés spécifiquement pour cet ensemble. Utilisation d'un système de couleurs pour les non pianistes.

Le lundi de 19 h 30 à 20 h 30.

- Musique en groupe

A partir de 12 ans, pour des élèves pratiquant déjà d'un instrument depuis 2 ans. L'atelier aura lieu tous les 15 jours, le vendredi en fin de journée ou le samedi après-midi.

Cet atelier permettra aux élèves de l'EMMB de jouer des morceaux à plusieurs, dans des conditions de studio.

Renseignements :

ecolemusiquemb@gmail.com

www.ecolemusique-montoisbassée.fr

Au Foyer rural aux heures de permanences.



Foyer rural

Pour cette rentrée, nous vous proposons diverses activités qui démarrent à partir de la mi-septembre.

DANSE MODERN JAZZ

Dès 3 ans

Le mercredi après-midi à partir de 14 h ; à la Salle Polyvalente.

Ados et Adultes : à partir de 17 h 15.

DESSIN-PEINTURE

A partir de 6 ans. Pour les enfants, chaque mercredi à partir de 15 h 30 ; quant aux adultes, ils se retrouvent le mercredi de 18 h à 20 h.

Salle 1^{er} étage au Foyer Communal.

SCRABBLE

Le mercredi de 14 h à 17 h salle du rez-de-chaussée rue René Cassin.

ZUMBA

La section redémarre avec une professeure de zumba. Le jour et l'horaire sont modifiés, désormais, les cours se dérouleront le lundi de 20 h 30 à 21 h 30 au rez-de-chaussée du Gymnase.

A partir de 16 ans.

TENNIS :

Enfants et Adultes (1 h de cours par semaine)

Les cours des enfants vont reprendre courant septembre au Gymnase, le vendredi à partir de 17 h, et le samedi à partir de 13 h ; pour les adultes, le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30, et le samedi à partir de 8 h – Horaires selon niveau.

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural adresse postale 6, rue Radepont
77520 Donnemarie-Dontilly

Secrétariat : 1^{er} étage à la Mairie, Place de l'Eglise.

Tel. : 07.82.95.50.13

Courriel : foyerrural77520@free.fr

Site internet : www.foyerrural77520.fr

Heures ouverture Foyer Rural :

Lundi 8 h 30 -12 h / mercredi 13 h 30 -18 h 30 / samedi 8 h 30 -12 h.

Le Bureau

JOURNEE A CABOURG

C'est dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulée notre journée à Cabourg le 20 août dernier. Si la météo a pu être capricieuse pendant l'heure du repas, elle a tout de même laissé les 57 participants se balader dans la charmante commune normande soit à pied en bord de mer, soit à bord du petit train touristique.



La prochaine sortie est prévue le samedi 3 décembre prochain (date à confirmer) en Alsace au prix de 20 euros (trajet A/R en bus et panier-repas du midi compris). Départ à 6 h depuis le Boulevard d'Haussonville. Si vous êtes intéressé (e)(s), merci de nous contacter à sandrine.sosinski@wanadoo.fr.

S. Sosinski et J.-C. Borzucki

Amicale Boulistes du Montois

Quelques résultats pour suivre la saison

Le 29 mai, concours en triplette formée, 49 joueurs, victoire de la triplette LAVEAU Joël, LEBRUN Alexis et LEBRUN Jean-Michel devant GOUCHON Elodie, PELLETIER Julien et PREVOST François, troisième DENEUCHATEL Emeline, DENEUCHATEL Nicolas et LAISNE Franck.

Le 5 juin, concours disputé en tête à tête, 40 joueurs, victoire de LEBRUN Jean-Michel devant BRETON Yves, troisième MASSON Stéphane.

Le 19 juin concours en doublette formée, 42 participants,, victoire de la doublette FOULQUIER Sandra /MATHIEU Jean-Antoine devant LAISNE Franck/PREVOST François troisième DUBOIS Fabrice/DERBECQUE Jean-Yves.

Le 25 juin, journée de la pétanque, 39 joueurs, victoire de PREVOST François devant ROBINOT Dany, troisième LEBRUN Alexis.

Merci aux donateurs de lots qui ont participé à cette journée, ceux-ci nous ont permis de récompenser tous les adhérents présents. Merci aussi à la boucherie MAIO pour la confection du repas du midi.

Le 9 juillet, concours en doublette formée, 44 joueurs, victoire de la doublette PREVOST Frédéric/MAIRE Michel devant MASSON Stéphane/CADAQUEN Grégory, troisième ROQUES Tony/ROQUES Gilles.

Le 31 juillet, concours en triplette formée, 47 joueurs, victoire de la triplette ROBINOT Dany/MAIRE Michel/CHENEVIERE Guy devant FOULQUIER Sandra/FOULQUIER Jean-Louis/MATHIEU Jean-Antoine, troisième GOUCHON Elodie/PREVOST François et PELLETER Julien.

Le 7 août, concours à la mêlée tournante, 40 joueurs, victoire de CHENEVIERE Guy devant LAISNE Franck, troisième MATHEU Nicole.

Le 27 août, concours ouvert à tous en doublette formée 20 équipes se sont disputées la victoire. Les gains de la finale ont été partagés entre les deux équipes restantes.

G. Cheneviere

Croix Rouge

Comme chaque année à cette période, la Croix-Rouge souhaite faire appel à vous de deux façons :

1 : Vous pouvez nous adresser un don par chèque au 33 rue des fossés à Donnemarie-Dontilly (et vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de déduire votre don de vos impôts).

2. Lors de la collecte alimentaire de fin novembre, nous comptons sur vous et vous remercions d'avance.

Nous vous rappelons que notre vestiaire est ouvert les mercredis et vendredis (sauf vacances scolaires) de 14 à 16 heures. Pour quelques euros, vous pouvez y trouver de nombreux vêtements dont certains entièrement neufs. Et si vous souhaitez donner des vêtements, vous pouvez les déposer à notre local, aux mêmes horaires. (Merci de ne pas en déposer à d'autres moments, afin qu'ils ne soient pas mouillés ou abîmés).

Nous vous remercions de votre compréhension, et de votre aide éventuelle. Bonne rentrée à tous et peut-être à bientôt.

O. Lamy

Chœur du Montois et du Provinois

Éclectisme et mobilité

Faisant suite au programme annoncé dans *le Lien* de mai, nos cordes vocales ayant apprécié la pause estivale, nous voici de retour, en pleine forme, à nos pupitres.

Après la fête à Fortbois entre deux ondées et la fête de la musique sous abri en juin, puis notre très sympathique stage de juillet à la salle des fêtes de Donnemarie-Dontilly et son concert de clôture à Chalautre la Petite le 14 juillet, très apprécié, une délégation de notre groupe, invité par le Chœur local « Ardent », a participé aux deux jours des Médiévales d'Hennebont près de Lorient, enchaînant 2

défilés chantants, 3 concerts de rue et 2 concerts dans la cathédrale archi-comble.

L'accueil chaleureux des Bretons, l'ambiance ensoleillée, festive et décontractée firent de ce voyage un enchantement. Pour certains, ce fut aussi l'occasion de (re)découvrir les trésors de beauté du Morbihan.

Dès la rentrée, notre Présidente Elodie Faas et notre Chef Fabrice Sansonetti nous ont concocté un programme dense pour cette fin d'année. Répétitions et concerts - parfois lointains - vont en effet s'enchaîner à un rythme soutenu afin de nous amener au mieux de nos voix pour nos Jeux Olympiques à nous, un grand concert d'opéra en 2017. Cet opéra « Didon et Esnée » d'Henry Purcell, qui sera donné en partenariat avec le Chœur Errance dirigé par Simona Morini, demande un entraînement quasi professionnel car il nous faudra chanter sans partition, en acteurs costumés, avec les gestes et mimiques qui rendront l'épopée crédible. Nous le répétons donc les mardis et mercredis soir, avec l'aide précieuse de notre pianiste Colette Caurier et de Didier Tingaud pour la numérisation, en intercalant les préparations des autres concerts au programme :

- Samedi 5 novembre : Concert d'Automne en l'église St Ayoul de Provins
- Sous réserve : à une date encore à fixer, nous devrions rejoindre la chorale de Waldenbourg-Dettenhausen près de Stuttgart pour des concerts communs
- Vendredi 18 novembre : concert de la Ste Cécile pour les 150 ans de l'Harmonie de Provins
- Les 10 et 11 décembre : l'incontournable Crèche Vivante à St Quiriace de Provins (7 séances)
- Les 16 et 18 décembre : concerts de Noël à Donnemarie-Dontilly et (peut-être) à Bazoches-les-Bray, etc...

Continuez à venir nombreux nous écouter : notre enthousiasme à chanter se nourrit de vos applaudissements.

Petit rappel : nous répétons chaque mercredi soir, hors vacances scolaires. Le recrutement est toujours ouvert.

Contactez notre secrétaire :
nicole.deplanche@wanadoo.fr .

Vous pouvez nous écouter sur notre site :
<http://choeur-montois-provinois.jimdo.com>.

L'animation dans nos écoles

Nous devons penser aux différentes manifestations que nous aimerions mettre en place cette année pour le plaisir de nos enfants (si bénéfices reversés aux caisses des écoles).

Pour que ces événements aient lieu, nous avons besoin de bénévoles. Alors que vous soyez parents, grands-parents, frères, sœurs, ..., ou que vous souhaitiez tout simplement faire le bonheur des écoliers de Donnemarie-Dontilly, rejoignez le groupe de bénévoles organisateurs.



Pour tous renseignements, nous vous invitons à utiliser les boîtes aux lettres situées aux sorties des deux écoles (maternelle et élémentaire) ou à nous envoyer un email sur :

Kermesseedd77@hotmail.fr

L'équipe animation des écoles élémentaire et maternelle.
A très vite

Echiquier du Montois

SAISON 2016 / 2017

Vous voulez découvrir les échecs ou vous cherchez des partenaires de jeu, l'Echiquier du Montois vous attend, les mardis de 18 h à 20 h au Foyer Communal de Donnemarie-Dontilly (face à l'église).

Tarifs annuels :

- Enfant (à partir de 6 ans) = 10 €
- Adulte = 17 €
- Famille = 25 €

Tournois prévus :

- le 8 janvier 2017 salle des fêtes,
- le 23 avril 2017 sous la halle.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 01.64.01.70.03

E-mail : jpeudon@free.fr

Etudes déploiement de la fibre optique



Comme nous vous l'avions annoncé, le lancement des futurs déploiements de la fibre optique seront réalisés dans notre commune en 2017.

Les études composées essentiellement de relevés sur le terrain débiteront très prochainement, sous la conduite de Sem@fibre77.

Durant cette phase d'études, qui durera environ six mois, vous aurez l'occasion de voir sillonner dans les rues de la commune des agents identifiables par des gilets de couleurs jaune et orange aux noms de Sem@fibre77 ou Seine-et-Marne Numérique.

Conseil Municipal du 26 mai

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISSETTO représenté par Mme MONPOIX, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, ESPOSITO, M. ARLAIS, Mme PIRSON.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, MENEZ, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU SDESM

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de transférer la compétence de distribution publique de gaz au SDESM considérant l'expertise de ce dernier dans le domaine du contrôle du concessionnaire et de la cartographie des réseaux secs.

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SUIT** la décision de la Commission et **FIXE** les tarifs des concessions cimetières à l'identique dans les deux cimetières :

- ▶ 30 ans : 340.00 €
- ▶ 50 ans : 540.00 €

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

⇒ d'**ABROGER** la délibération du 29 mars 1996 devenue obsolète,

⇒ d'**INSTITUER** mensuellement l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant de la catégorie C, titulaires et non titulaires, des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	CADRES D'EMPLOI
Administrative	Adjoint administratifs
Animation	Adjoint territoriaux
Culturelle	Adjoint territoriaux
Médico-sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
Police municipale	Garde-Champêtre
Technique	Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « LES GROGNARDS DE LA SEINE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, **DECIDE** de verser à l'Association « Les Grognards de la Seine » une subvention de **1 000 €** en raison de l'organisation dans la commune, les 11 et 12 juin 2016, des journées napoléoniennes comportant de nombreuses manifestations.

PRINCIPES ET CONDITIONS DES PROVISIONS

Considérant que des bâtiments communaux doivent être mis aux normes (dossier ADAP ERP) entraînant une dépense budgétaire supplémentaire de l'ordre de 200 000 €,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, le principe d'effectuer une provision de **30 000 €** par an sur une période de six années pour faire face aux mises en conformité des Etablissements Recevant du Public communaux et opte pour le régime semi-budgétaire des provisions.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

⇒ **D'intégrer** dans un projet de modification simplifiée du P.L.U, deux changements au plan local d'urbanisme approuvé :

- Le reclassement en zone UA d'une partie de la zone UE située rue Radepont.
- Le reclassement dans un secteur de la zone UC d'une partie de la Villa Suzanne (zone UX).

Cette adaptation du P.L.U répond respectivement à la nécessité de permettre :

- la transformation des anciens bâtiments de la gendarmerie et de l'ancienne trésorerie pour un usage plus diversifié, notamment de logements,
- à la propriété de la Villa Suzanne de retrouver sa destination d'origine et de favoriser une construction maîtrisée de nouvelles habitations.

⇒ **De transmettre** ce projet aux différents organismes consultés dans cette procédure : Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, syndicat en charge du SCoT et des SCoT limitrophes, chambres consulaires, STIF, la Communauté de Communes Bassée Montois, etc.

⇒ **De mettre** à disposition du public pendant un mois, soit du lundi 6 juin au jeudi 7 juillet 2016, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées.

Ces observations, adressées par lettre au Maire, seront enregistrées et conservées.

La mise à disposition aura lieu sous la forme d'un dépôt de ces éléments à l'accueil de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture, et sera portée à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, par voie de presse, d'affichage en mairie ainsi que sur les panneaux municipaux et sur le site de la commune.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera, par délibération motivée, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Vu le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement devenu obsolète,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel que proposé par la Commission Enfance. Ce règlement entrera en vigueur le 6 juillet 2016, début des vacances scolaires.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour 2016. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité (FSL) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logements.

La Commune s'engagerait à contribuer au FSL à raison de 0.30 euros par habitant.

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET DE GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains quartiers de la commune sont envahis de chats sans maître mais que tout le monde nourrit.

Il propose de passer une convention pour des campagnes de stérilisation et d'identification des chats avec une Fondation soit la Fondation CLARA, dépendant du Groupe SACPA (120 € par chat), ou 30 Millions d'Amis (96 € pour une femelle et 72 € pour un mâle). Les chats sont ensuite relâchés à l'endroit où ils ont été capturés.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, **DECIDE** de passer une convention, pour la capture de 20 chats maximum par an, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, au coût de 96 € pour une femelle et 72 € pour un mâle.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les diverses prochaines manifestations ou réunions.

Monsieur BEAUSSART exprime ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont aidé à l'organisation de la Course Verte le dimanche 22 mai 2016, notamment le personnel des services techniques qui ont travaillé à dégager les chemins alors qu'une machine était tombée en panne. Il précise à ce propos que si la commune embauche pendant les congés, il semblerait bon de décaler davantage sur le printemps le recrutement, saison où la végétation pousse davantage.

Changement d'adresse du RAM

La communauté de Communes Bassée-Montois vous informe que le bureau du Relais Assistants Maternels est transféré :

1 rue des Augères

Vous pouvez joindre les animatrices au :

01.60.58.15.64/06.76.63.56.65
01.60.67.79.96/06.33.06.80.58

Conseil Municipal du 30 juin

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT représenté par M. BORZUCKI, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN représenté par Mme MONPOIX, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, ESPOSITO représentée par M. GRISETTO, M. ARLAIS représenté par Mme PIRSON, M. MENEZ; Mme PIRSON.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rappelle que la commune est toujours en attente du classement en état de catastrophe naturelle suite aux inondations fin mai début juin. Une lettre du Préfet demande de compléter notre dossier par des documents tels : rapports pluviométriques, Météo-France, du SDIS, coupures de journaux... Le maximum d'informations sera collecté afin que le dossier puisse passer en commission ministérielle le plus rapidement possible.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Considérant l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2014 entérinant les statuts communautaires donnant compétence à la Communauté de Communes Bassée Montois en matière de construction, d'entretien et de gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire et en particulier le Centre Culturel qui sera installé dans l'église désacralisée de Dontilly,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le transfert du patrimoine « Eglise Saint-Pierre Saint-Paul de Dontilly » à la Communauté de Communes Bassée Montois et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert du patrimoine « Eglise Saint-Pierre Saint-Paul de Dontilly » à la Communauté de Communes.

AMENAGEMENT GARE ROUTIERE BOULEVARD D'HAUSSONVILLE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE-MONTOIS

Considérant que dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes en matière de transport, elle est maître d'ouvrage d'un projet d'aménagement de « gare routière », Boulevard d'Haussonville, pour la ligne régulière Provins-Montereau / Montereau-Provins,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'aménagement de « gare routière » Boulevard d'Haussonville et **AUTORISE** la Communauté de Communes Bassée-Montois à effectuer sur le domaine public de la commune les travaux nécessaires à cet aménagement.

CONVENTION FINANCIERE POUR ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE JEAN DE BRION ET PLACE DES JEUX

Vu l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Jean de Brion et Place des Jeux, le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 51 351 € HT pour la basse tension (Participation communale = 10 271 € HT), à 74 486 € HT pour l'éclairage public (Charge de la commune = 45 319 € HT) et une charge communale de 22 002 € HT pour les communications électroniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières et **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Jean de Brion et de la Place des Jeux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la création d'un poste de rédacteur territorial, IB 357/582, IM 332/492, à temps complet.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 SERVICE DES EAUX

Des opérations comptables sont acceptées pour un montant total de 150.88 € permettant d'effectuer l'amortissement du solde des travaux et subventions reçues dans le cadre du comblement des puits.

INFORMATIONS DIVERSES

Les travaux rue Champeaux et rue des Cloîtres se poursuivent, non sans certaine difficulté pour l'entreprise, en raison de la complexité de cette voirie. L'achèvement devrait avoir lieu fin juillet. Monsieur le Maire remercie tous les riverains pour leur patience.

Conseil Municipal du 12 juillet

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT représenté par M. BORZUCKI, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE représentée par Mme MULLIEZ, LETERRIER, ESPOSITO, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme PIRSON représentée par M. ARLAIS.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu la délibération du 26 mai 2016, décidant de notifier aux personnes publiques concernées et de mettre à disposition du public durant un mois, soit du lundi 6 juin au jeudi 7 juillet 2016, un projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme,

Considérant que durant cette mise à disposition, aucune observation n'a été recueillie de la part du public,

Considérant les avis exprimés par les personnes publiques associées suivantes :

- courrier de la DDT en date du 10 juin 2016, exprimant diverses remarques,
- courrier du Conseil Départemental en date du 30 juin 2016, sans observation,

Considérant que le projet de modification simplifiée peut ainsi être approuvé par la Communauté de Communes de Bassée-Montois, désormais compétente pour les procédures relatives aux documents d'urbanisme, en vertu de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de demander au Conseil Communautaire compétent d'approuver la présente modification simplifiée du plan local d'urbanisme,

⇒ **PRÉCISE** que le plan local d'urbanisme ainsi modifié sera tenu à la disposition du public, en mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE LOTISSEMENT « LE CHAMP AUX LIEVRES »

Considérant la proximité de l'ancienne gare et de la ligne de chemin de fer qui la desservait,

Sur proposition de la Commission de Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (*moins une voix celle de Monsieur Pascual Martin proposant « Rue Léon Blum »*) **ADOpte** la dénomination « rue du Tacot ».

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Laurence SEREGE, notaire à NANGIS, concernant 7 parcelles situées en bordure du Sentier Rural n° 11 dit des Champs de Champabon, appartenant à Mesdames RUBANTEL Arlette, GALPIN Christine, VILLAIN Valérie,

Considérant l'aménagement futur de la zone 1AUf pour laquelle la commission d'urbanisme étudie un dossier de sursis à statuer et souhaiterait que la commune préempte les parcelles bordant le sentier de manière à pouvoir prévoir l'élargissement de celui-ci le moment venu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de préempter les quatre parcelles suivantes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ces quatre parcelles, d'une contenance totale de 0 ha 01 ca 65 ca :

- Section C 545, Le Petit Montgras, d'une contenance de 0 ha 00 a 08 ca
- Section C 546, Le Petit Montgras, d'une contenance de 0 ha 00 a 35 ca
- Section C 611, Dessous de Champabon, d'une contenance de 0 ha 00 a 36 ca
- Section C 613, Dessous de Champabon, d'une contenance de 0 ha 00 a 86 ca.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur d'une somme de **79.00 €** concernant une participation au transport scolaire 2013-2014 non soldée.

DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT SUITE AUX EVENEMENTS CLIMATIQUES PAR L'ETAT ET L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE SENAT

Dans le cadre de la « dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les événements climatiques ou géologiques »,
Considérant que ces dégâts ne sont pas couverts par l'assurance communale, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de solliciter les subventions et :

1° d'effectuer les travaux de remise en état à Bescherelles suite aux inondations du 30 mai 2016 :

⇒ La réfection et la consolidation des extrémités du dalot	6 600.00 € HT
⇒ La réfection du trottoir Rue des Fourneaux	6 000.00 € HT
⇒ Réfection de la chaussée Rue des Fourneaux	<u>8 890.00 € HT</u>
Coût TOTAL	21 490.00 € HT

2° **SOLLICITE** la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques auprès de l'Etat et du Sénat,

3° **ARRETE** les modalités de subvention de financement suivantes :

- Etat Subvention de 30 %	6 447.00 €
- Enveloppe parlementaire Sénat Subvention de 50 %	10 745.00 €
- Fonds propres 20 %	<u>4 298.00 €</u>
TOTAL	21 490.00 €

MAINTIEN DE LA LIGNE REGULIERE MEIGNEUX/COLLEGE

Vu le changement de position de l'abri bus à Bescherelles, par mesure de sécurité,

Vu le nouveau circuit proposé pour l'année scolaire 2015-2016 de Meigneux au hameau de Bescherelles en passant par la Route de Chalautre,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Meigneux du 4 juillet 2016 donnant un avis défavorable à la modification du circuit de la ligne 16 en empruntant la route de Chalautre,

Considérant la nouvelle proposition effectuée par l'entreprise PROCARS d'effectuer un demi-tour sur la plate-forme « point propre » avec aménagement de celle-ci,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** le maintien de la ligne n° 16 MEIGNEUX/Collège de DONNEMARIE-DONTILLY, avec arrêt à Bescherelles,

⇒ **N'EST PAS OPPOSE** à la proposition de l'entreprise PROCARS d'effectuer un demi-tour sur la plateforme « Point Propre » de Bescherelles, avec essai au préalable avec les différents partenaires,

⇒ **SOLLICITE** du Département la prise en charge de l'aménagement éventuel de la plateforme,

⇒ **RESTE FAVORABLE** à toute autre proposition qui pourrait convenir et qui recevrait l'aval du Département et de l'entreprise de transports.

LIGNE REGULIERE BESCHERELLES-DONNEMARIE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 PRISE EN CHARGE DES FRAIS TRANSPORT DES ELEVES SE RENDANT AU COLLEGE DU MONTOIS ET DEMANDE DE PARTICIPATION AUX PARENTS

Considérant que les élèves, domiciliés au hameau de Bescherelles ou prenant le bus aux 2 arrêts dans la commune, se rendant au Collège empruntent une ligne scolaire Meigneux – Donnemarie-Dontilly – Collège,

Considérant que ces élèves bénéficient de la Carte Imagine'R, moyennant un tarif est de 333.90 €, + frais de dossier 8.00 € (à la charge des parents). Cette carte est subventionnée à hauteur de 150.00 € par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. La charge résiduelle est de ce fait de 183.90 € pour l'année scolaire 2016-2017,

Le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de prendre en charge pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau ou centre-ville) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly, au titre de l'année 2016-2017, la somme de **183.90 €** par carte de transport Imagine'R (la somme de 8 € restant à la charge des familles pour frais de dossier).

⇒ **FIXE** la participation des familles aux transports scolaires à :

- **90 €** au titre de l'année scolaire 2016-2017 qui seront recouverts auprès des familles.

INFORMATIONS DIVERSES

Transports vers les lycées

A compter de la rentrée 2016-2017, les lycéens empruntant un circuit spécial scolaire auront un forfait de 150 €, s'ils prennent une ligne régulière, ils paieront le tarif de la carte Imagine' R (plein tarif) sans subvention du Département.

Dates à retenir

- ☞ Elections présidentielles :
23 avril et 7 mai (fin du scrutin 19 h)
- ☞ Elections législatives :
11 et 18 juin 2017

Inondations

Le service Prévention des Crues de la Direction Départementale des Territoires a établi un rapport sur les cours d'eau de Seine-et-Marne dont l'Auxence, celui-ci a été porté à la Préfecture avec tout le dossier complémentaire en même temps que celui de la commune de Montigny-Lencoup. Nous

attendons patiemment mais avec détermination la prise en compte de la reconnaissance en catastrophe naturelle lors d'un prochain conseil des ministres.

Monsieur le Maire remercie les organes de presse écrite et radio mais aussi les personnalités tels Mesdames BRICQ et SOSINSKI, Messieurs JACOB et LAVENKA, pour leur soutien et leurs interventions durant cette dure épreuve.

Voirie

Il est à déplorer le mauvais stationnement de quelques voitures Boulevard du Nord (en dehors des places de stationnement matérialisées), il est vrai qu'avec les travaux Rues Champeaux et des Cloîtres, certains riverains s'y garent. Cependant, dès la fin des travaux de ces rues, les véhicules en infraction Boulevard du Nord seront amendables.

Une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune



Une borne de recharge pour véhicules électriques est accessible sur le parking de la salle polyvalente Rue du Montpensier pour tous les habitants. Cette borne est installée par le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM).

Un maillage départemental

L'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. À ce jour, seulement 1000 véhicules électriques sont immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les cœurs de villes et villages permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles

Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ?

Il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr. Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite, le service est prépayé à raison de 0.50 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.



à vos agendas

Lundi 31 octobre
Halloween des Ecoles

Vendredi 11 novembre
Cérémonie souvenir

A 10 h 45 au monument aux morts
de Dontilly puis de Donnemarie

Vendredi 18 novembre
Mois du film documentaire
A la bibliothèque municipale

Dimanche 20 novembre
Repas des anciens
(sur invitation)

25 et 26 novembre
Journées de la parentalité

Du 3 au 17 décembre
Inscriptions aux TAP en Mairie

Vendredi 2 décembre
Loto du Téléthon
A 20 h à la salle polyvalente

Samedi 3 décembre
Paëlla du Téléthon
A 19 h 30 à la salle polyvalente

Dimanche 4 décembre
Marché de Noël
au profit du Téléthon
A la salle polyvalente

Les motards ont du cœur
Opération 1 enfant - 1 jouet

Vendredi 9 décembre
Animation enfants
au profit du Téléthon
A la salle polyvalente

Samedi 10 décembre
Course nocturne
Renseignements et inscriptions sur
coursedumontois.e-monsite.com

Vendredi 16 décembre
Concert de Noël
A 20 H 30 en l'Eglise de Donnemarie

Samedi 17 décembre
Spectacle de Noël
A la salle polyvalente

Samedi 14 janvier
Vœux du conseil municipal
A la salle polyvalente

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Saxoprint

